

Nombre de Membres  
Afférent au Conseil municipal  
en exercice : dix  
Qui ont pris part à la délibération : neuf  
Date de la convocation : 12/05/2023  
Date d'affichage : 15/05/2023

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CONCRESSAULT  
\*\*\*\*\*  
23 mai 2023  
\*\*\*\*\*

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS,  
Le 23 mai à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la commune de CONCRESSAULT (Cher) régulièrement convoqué, s'est réuni au nom prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Antoine FLEURIET, Maire.

Étaient présents : M. FLEURIET Antoine, Maire, M. LE GOURIÉREC Alain, M. VAN POUCKE Serge, Mme MARY Caroline, M. VILLAUDIÈRE Yves, Mme REIGNOUX Stéphanie, Mme HACAULT Fabienne, Mme CABARET Bernadette et Mme TOURLOURAT Émilie.

Était absente excusée : Mme GUFFROY Annie.

M. LE GOURIÉREC Alain a été élu secrétaire.

### **09-2023 : AUTORISATION D'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer, avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole Centre Loire, un contrat pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie, afin de régler les factures, dans l'attente de la vente du terrain appartenant à la commune, sous les conditions ci-dessous :

- Montant : 10 000 €
- Durée : 12 mois
- A son échéance contractuelle, la ligne de crédit devra être soldée
- Mise à disposition : au fur et à mesure des besoins par crédit d'office (2 jour ouvrés)
- Remboursement des fonds au gré de l'emprunteur par débit d'office (2 jours ouvrés)
- Facturation des intérêts : tous les mois au prorata des montants et des durées de tirages
- Base de calcul des intérêts : jours exacts/365j
- Index de référence : EURIBOR 3 MOIS moyenné flooré à 0,00 %
- Marge : 0,78 %
- Commission d'engagement : 025 % l'an réglée dès la prise d'effet du contrat par débit d'office
- Frais de dossier 65 € réglé dès la prise d'effet du contrat par débit d'office.

### **10-2023 : TARIF DE VENTE DU TERRAIN APPARTENANT A LA COMMUNE (annule la délibération 05 2023)**

Mr le Maire fait part de la visite, le samedi 13 mai, de l'Agence TRANSAXIA de Vailly avec une personne intéressée pour acheter le terrain communal, parcelle B127, d'une superficie de 5 425 m<sup>2</sup>.  
Une offre d'achat a été faite au prix de 25 000 € net vendeur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette offre de 25 000 € au profit de Mme Dominique SOURZAT, demeurant 3 Le poirier des femmes - 45210 LA SELLE-SUR-LE-BIED.

Les frais de notaire ainsi que les frais d'agence seront à la charge de l'acheteur.  
L'étude de sol sera à la charge de la commune.

Le conseil municipal autorise Mr le Maire ou les adjoints à signer les documents se rapportant à cette vente.

## **11-2023 : NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL**

En raison de la hausse des frais de fonctionnement, le conseil municipal souhaite augmenter les tarifs de location du centre socio-culturel, comme suit :

	1 jour	2 jours
- utilisateur habitant la commune	140 €	190 €
- utilisateur habitant hors commune	170 €	220 €,

ces tarifs comprennent les tables et les chaises pour 137 personnes, ainsi que l'utilisation de l'électroménager de la cuisine et du bar.

- réunion ou vin d'honneur 50 € pour une demi-journée

- réunion 80 € pour une journée

avec utilisation des tables et des chaises pour 137 personnes et accès au bar (sans accès à la cuisine).

Le ménage est réalisé par l'utilisateur. En cas de manquement total ou partiel, les frais correspondants au nettoyage seront facturés par la commune à l'utilisateur à 20 € de l'heure (suivant le temps passé).

La location sera accordée avec l'attestation d'assurance de l'utilisateur, le paiement des arrhes de la moitié du montant de la location (encaissé lors de la réservation et en cas d'annulation), ainsi que la caution de 250€.

**Ces nouveaux tarifs seront appliqués pour les locations enregistrées à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.**

## **12B-2023 : CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RESTAURATION DES INTERIEURS DE LA NEF DE L'EGLISE**

Après avoir consulté 3 architectes des bâtiments de France, le moins-disant, la Sté TRAIT CARRÉ a été retenue par le Conseil municipal.

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer l'Acte d'Engagement avec la Sté TRAIT CARRÉ basée à Aubigny-sur-Nère (18700) pour la mission de maîtrise d'oeuvre au prix de 30 000 € HT soit 36 000 € TTC.

Comme stipulé dans la délibération du 17/02/2023, réf: 11\_2022, il a été précisé que l'Association des Amis de St Pierre fasse l'avance du montant des honoraires afin que la municipalité puisse régler ceux-ci au cabinet d'architecte.

Le conseil municipal se réserve le droit de modifier ou de résilier le contrat signé avec la Sté TRAIT CARRÉ si les subventions accordées ne sont pas suffisantes pour permettre à la commune de financer la totalité des travaux.

## **13-2023 : RENOUELEMENT DU CONTRAT BERGER-LEVRAULT**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la Société BERGER-LEVRAULT, prestataire informatique, qui propose le renouvellement du contrat arrivant à échéance.

Ce contrat prévu, pour une durée de trois ans, se décompose comme suit :

1) 4 428,00 € H.T. destinés à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels en 3 versements annuels de 1476,00 € H.T. en contrepartie :

- de la cession du droit d'utilisation des logiciels existants,
- du développement de nouveaux logiciels,
- de la cession du droit d'utilisation des nouveaux logiciels.

2) 492,00 € H.T. destinés à l'obligation de maintenance et de formation en 3 versements annuels de 164,00€ H.T. en contrepartie :

- de l'obligation de maintenance et de formation aux logiciels de BERGER-LEVRAULT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ce nouveau contrat et charge Mr le Maire ou ses adjoints de la signature.

### **14-2023 : FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT**

En raison de tension de la trésorerie de la commune, le conseil municipal est contraint de diminuer les subventions pour 2023 et décide, à l'unanimité, de verser pour l'année 2023 au Fonds de Solidarité pour le logement :

- aide à l'énergie            40 €  
- aide à l'eau                40 €.

Mr le Maire ou les adjoints sont autorisés à signer la convention et à établir le titre correspondant.

### **15-2023 : DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

Mr le Maire propose les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :

	<u>Dépenses</u>
compte 21568	- 248 €
compte 21578	+ 248 €

FONCTIONNEMENT :

	<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>
compte 615228	- 359 €	compte 70311	+ 240 €
compte 627	+ 99 €	compte 738	+ 640 €
compte 673	+ 1 209 €	compte 756	+ 60 €
	-----		-----
	+ 940 €		+ 940 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les modifications ci-dessus.

### **16B-2023 : DECISIONS MODIFICATIVES N° 2**

Afin de régler la facture de RIBEIRO Habitat et suite à la demande de la trésorerie, il est nécessaire de modifier l'imputation budgétaire prévue initialement au Budget Primitif en investissement, comme suit :

INVESTISSEMENT :

	<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>
compte 21321	- 4 406 €	compte 021	- 4 406 €

FONCTIONNEMENT :

	<u>Dépenses</u>
compte 023	- 4 406 €
compte 615228	+ 4 406 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les modifications ci-dessus.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

**Remplacement des radiateurs de l'école :** Les 5 radiateurs de la salle de classe sont commandés et seront installés avant la rentrée de septembre.

**Eclairage public :** Dans le but de réaliser des économies, le conseil municipal, en novembre 2022, a décidé d'éteindre l'éclairage public à « La Jonchère ». La commune continue de payer l'abonnement de 12,72 € tous les 2 mois. Mr le Maire prendra contact avec les propriétaires (qui souhaitaient que l'éclairage soit rétabli) afin de connaître précisément leur souhait et définir avec eux un éventuel don pour pallier à la dépense communale.

**Distribution de containers :** Le syndicat de ramassage et de traitement des ordures ménagères (Smictrem) a commencé la distribution 2 poubelles à roulettes par foyer. Une pour les déchets domestiques de couleur noire et la seconde pour les déchets plastiques et papiers, de couleur jaune. Ce tri sélectif aura pour conséquence la fin des containers jaunes au point de ramassage collectif, tout en maintenant la colonne pour le verre.

**Brocante des Amis St Pierre :** La brocante du mois de juillet organisée par l'association des Amis St Pierre est annulée, qui sera transformée en vide-maisons.

**Fleurissement de la commune :** Mme MALFROY a réalisé le fleurissement du puits sur la place de l'église et Caroline MARY se charge des 2 jardinières devant la mairie (les plants seront payés par Mr le Maire).  
Mr VAN POUCKE et Mr VILLAUDIERE installeront 2 bacs pour récupérer l'eau des gouttières de l'école pour l'arrosage.

**Petit journal de Concessault :** Mr le Maire a préparé le texte pour le petit journal et demande que les photos soient transmises à Bernadette.

**Boîte à livres :** La vitrine donnée aux Amis St Pierre, que Mr VAN POUCKE souhaitait installer pour mettre les livres serait à acheter à l'association. Le projet de boîte à livres est pour le moment ajourné en raison des incivilités des dernières semaines.

Toujours concernant les livres, des renseignements seront pris afin de trouver des pistes pour vendre les livres stockés aux archives.